

Commune de Notre Dame de Riez

Extrait du registre des délibérations Séance du 22 novembre 2021

Le vingt-deux novembre deux mil vingt et un à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BESSONNET Hervé, Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM : CROCHET Jean, THUÉ Alain, BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, VITALIEN Anthony.

Excusée ayant donné procuration : Mme NIMESKERN Laurence à Mme BESSONNET Séverine.

Excusée : Mme REMAUD Natacha

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 17/11/2021

Date d'affichage : 17/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le : 23/11/2021

et publication ou notification

du : 23/11/2021

A été nommée secrétaire : M. Yves GLACIAL

Le procès-verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2021_11_01 - ZAC Multisites : levée des réserves

2021_11_02 - ZAC Multisites : validation de la déclaration de projet

2021_11_03 - Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon – ANNULATION

2021_11_04 - Emprunt auprès de la Banque postale pour le financement des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon

2021_11_05 - Commissions communales : modificatif

2021_11_01 - ZAC Multisites : levée des réserves

Par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2010, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a créé la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2010, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a confié l'aménagement de cette ZAC à la société BESNIER AMENAGEMENT.

Par délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2012, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a approuvée le dossier de réalisation de la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal du 17 septembre 2018, la commune a approuvée que la SNC la Martinière se substitue à la SAS Besnier aménagement dans l'exécution du traité de concession d'aménagement portant sur la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2018, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a autorisé Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Vendée l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP, puis au vu des conclusions du commissaire enquêteur, un arrêté de DUP.

Le Préfet de Vendée a organisé et procédé à l'ouverture de l'enquête publique par arrêté en date du 29 janvier 2021.

L'enquête s'est déroulée du 29 mars au 30 avril 2021.

Le commissaire-enquêteur, à l'issue de cette enquête, a rendu son rapport et ses conclusions le 28 mai 2021.

Il ressort de ces documents un avis favorable avec deux réserves :

1. La collecte et la régulation des eaux pluviales sur le site des Combes de la Martinière ne sont pas satisfaisantes. Des études ont été engagées en novembre 2019 par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sous la responsabilité de la collectivité pour déterminer les dysfonctionnements et réaliser les travaux de sécurisation avant de poursuivre l'urbanisation du secteur.

2. Le site de Trois Châteaux ne sera pas urbanisé, sa nouvelle destination n'est pas encore précisément connue : la collectivité doit arrêter rapidement un projet d'aménagement afin de confirmer aux propriétaires l'intégration de leurs parcelles à la ZAC.

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet de Vendée en date du 31 mai 2021, il convient que la commune décide de lever les réserves du commissaire enquêteur.

Concernant le nouveau projet d'aménagement du site des Trois Châteaux, il est prévu d'aménager ce secteur en espace naturel de promenade et de loisir. Cela passera par des modifications du Plan Local d'Urbanisme qui seront entrepris dans les meilleurs délais (annexe Synthèse des mesures ERC et leur suivi).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Notre Dame de Riez propose que les réserves émises par le commissaire-enquêteur soit levées.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2021 11 02 - ZAC Multisites : validation de la déclaration de projet

Par délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2010, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a créé la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal en date du 20 juillet 2010, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a confié l'aménagement de cette ZAC à la société BESNIER AMENAGEMENT.

Par délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2012, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a approuvée le dossier de réalisation de la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal du 17 septembre 2018, la commune a approuvée que la SNC la Martinière se substitue à la SAS Besnier aménagement dans l'exécution du traité de concession d'aménagement portant sur la ZAC Multisites.

Par délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2018, la commune de NOTRE DAME DE RIEZ a autorisé Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Vendée l'ouverture d'une enquête préalable à la DUP, puis au vu des conclusions du commissaire enquêteur, un arrêté de DUP.

Le Préfet de Vendée a organisé et procédé à l'ouverture de l'enquête publique par arrêté en date du 29 janvier 2021.

L'enquête s'est déroulée du 29 mars au 30 avril 2021.

Le commissaire-enquêteur, à l'issue de cette enquête, a rendu son rapport et ses conclusions le 28 mai 2021.

Il ressort de ces documents un avis favorable avec deux réserves levées par décision du Conseil Municipal par délibération à l'unanimité en date du 22 novembre 2021.

1. La collecte et la régulation des eaux pluviales sur le site des Combes de la Martinière ne sont pas satisfaisantes. Des études ont été engagées en novembre 2019 par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sous la responsabilité de la collectivité pour déterminer les dysfonctionnements et réaliser les travaux de sécurisation avant de poursuivre l'urbanisation du secteur.

2. Le site de Trois Châteaux ne sera pas urbanisé, sa nouvelle destination n'est pas encore précisément connue : la collectivité doit arrêter rapidement un projet d'aménagement afin de confirmer aux propriétaires l'intégration de leurs parcelles à la ZAC.

Conformément au courrier de Monsieur le Préfet de Vendée en date du 31 mai 2021, il convient que la commune se prononce par l'intermédiaire de son conseil municipal sur l'intérêt général de l'opération en adoptant une déclaration de projet, conformément aux dispositions de l'article L122-1 du Code de l'Expropriation et dans les conditions prévues à l'article L126-1 du Code de l'Environnement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le rapport du commissaire-enquêteur
- Approuve la déclaration de projet
- Déclare d'utilité publique le projet de ZAC Multisites
- Sollicite Monsieur le Préfet de VENDEE à déclarer d'Utilité Publique la ZAC multisites de NOTRE DAME DE RIEZ

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie PHOENIX France INFRASTRUCTURES au stade de Football

Lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire a présenté un projet d'implantation d'une antenne relais au stade de football.

Après débat, les membres du Conseil Municipal ont décidé de reporter une nouvelle fois cette décision afin que Monsieur le Maire puisse prendre contact avec le demandeur pour obtenir un rendez-vous sur site pour l'explication du projet.

2021 11 03 - Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guvon – ANNULATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021_10_07 en date du 25 octobre 2021 l'autorisant à signer un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de la salle polyvalente.

Considérant que le contrat de prêt ne nous est pas parvenu à la date du 31 octobre 2021,

Considérant la nouvelle proposition de la Caisse des dépôts au 3 novembre 2021 au taux de 1,02 %,

le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la décision de signature du contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

2021 11 04 - Emprunt auprès de la Banque postale pour le financement des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guvon

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guvon, Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Monsieur le Maire présente les propositions reçues.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- **Décide** de retenir la proposition de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 500 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2047

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 500 000 €

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/01/2022, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 0,90 %

Base de calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque postale.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Plan communal de sauvegarde - Organisation

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en 2015, il a pris un arrêté pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de Notre Dame de Riez et qu'en octobre 2015 il l'a présenté aux élus.

Suite à la dernière élection municipale, il convient d'informer les nouveaux élus sur ce PCS et d'attribuer les responsabilités de chacun.

Un dossier est remis à chaque élu.

2021 11 05 - Commissions communales : modificatif

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020_12_03 du 7 décembre concernant la désignation des commissions communales et la répartition des membres par commission.

Monsieur le Maire propose :

- de supprimer Monsieur Maxime DELEBARRE dans certaines commissions dont il faisait partie suite à sa démission du conseil municipal.

- d'inscrire Monsieur Yves GLACIAL dans les commissions "Bâtiments communaux" et ""Illuminations de Noël, espaces verts".

Les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les commissions communales :

Commission Finances :

Président Hervé BESSONNET

Membres (9) : Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Séverine BESSONNET
Jérôme BRUN
Alain LE GAL
Delphine NERAUDEAU

Commission Urbanisme :

Président Hervé BESSONNET

Membres (13) : Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Séverine BESSONNET
Natacha REMAUD
Sabrina DILLET
Sabrina GARREAU
Delphine NERAUDEAU
Laurence NIMESKERN
Jocelyn POTIER
Anthony VITALIEN

Commission Voirie - Assainissement Collectif :

Président Jean CROCHET

Membres (11) : Hervé BESSONNET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Séverine BESSONNET
Sabrina GARREAU
Delphine NERAUDEAU
Laurence NIMESKERN
Jocelyn POTIER
Anthony VITALIEN

Commission Associations et Communication - Culture - Tourisme :

Présidente Dominique SIONNEAU

Membres (11) : Hervé BESSONNET
Jean CROCHET
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Nadège BOUTEF
Jérôme BRUN
Natacha REMAUD
Hervé MIGNÉ
Stéphanie THIBAUD
Anthony VITALIEN

Commission Bâtiments Communaux :

Président Alain THUÉ

Membres (17) : Hervé BESSONNET
Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU

Corinne SAINTURAT
Séverine BESSONNET
Nadège BOUTET
Jérôme BRUN
Sabrina DILLET
Sabrina GARREAU
Yves GLACIAL
Alain LE GAL
Hervé MIGNÉ
Delphine NERAUDEAU
Laurence NIMESKERN
Jocelyn POTIER
Anthony VITALIEN

Commission Enfance Jeunesse :

Présidente Corinne SAINTURAT

Membres (9) Hervé BESSONNET
Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Nadège BOUTET
Natacha REMAUD
Sabrina DILLET
Stéphanie THIBAUD

Commission Illuminations de Noël - Espaces verts :

Président Hervé MIGNÉ

Membres (9) Hervé BESSONNET
Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Sabrina DILLET
Yves GLACIAL
Laurence NIMESKERN

Commission Participation Citoyenne :

Président Hervé BESSONNET

Membres (9) Jean CROCHET
Dominique SIONNEAU
Alain THUÉ
Corinne SAINTURAT
Nadège BOUTET
Laurence NIMESKERN
Stéphanie THIBAUD
Anthony VITALIEN

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

- Mme Delphine NERAUDEAU informe les membres présents d'incivilités autour du plan d'eau (conduites dangereuses par des jeunes en scooter).
- M. Jocelyn POTIER expose le projet de distribution de gîtes à chauves-souris et de nichoirs à mésange mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles.

- Mme Corinne SAINTURAT donne le compte-rendu des élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes qui a eu lieu lundi 22 novembre 2021.
- M. Alain THUÉ dresse un point sur l'avancée des travaux de la salle polyvalente. Une réunion du groupe de travail "administratif" est fixée au jeudi 9 décembre 2021 à 18h30.
 - Mme Dominique SIONNEAU informe les membres présents de la collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu du 26 au 28 novembre 2021.

Dates à retenir :

- Conseil Municipal des Jeunes (remise de écharpes) : 3 décembre 2021 à 19h00
- Cérémonie des nouveaux arrivants : 4 décembre 2021 à 10h30
- Conseil Municipal : 20 décembre 2021 à 20h30 (sous réserve de modification)

Fin de réunion : 22h20

En mairie, le 23/11/2021
Le Maire
Hervé BESSONNET

